

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON

AVIS PUBLIC

Concernant le calendrier modifié des séances régulières du conseil d'administration pour l'année 2024

Conformément aux dispositions de l'article 597 du Code municipal, avis est par les présentes donné que la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon a adoptée le 17 janvier 2024 un nouveau calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2024, qui se tiendront les mercredis, à l'hôtel de ville de Macamic au 70, rue principale et qui débuteront à **19 heures**, se lit comme suit :

- 20 mars
- 22 mai
- 18 septembre
- 27 novembre

DONNÉ CE 18 janvier 2024


Joelle Rancourt,
Secrétaire-trésorière